



CCAS

Centre Communal
d'Action Sociale

Ville de
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Conformément au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004
Le CCAS met en place le registre des personnes vulnérables afin d'assurer un suivi et une aide en cas d'alerte ou de risque exceptionnel (canicule, grand froid, inondation, situation de crise...).

INSCRIPTION VOLONTAIRE GRATUITE ET CONFIDENTIELLE

Les données recueillies seront utilisées par le CCAS pour la gestion du registre communal des personnes vulnérables et la prise de contact en cas d'alerte.



*Ne restez pas isolé,
Signalez-vous !*

EN CAS DE :



CANICULE



INTEMPÉRIES



CRISE MAJEURE



GRAND FROID

POURQUOI S'INSCRIRE ?

▶ Pour permettre au CCAS de vous contacter en cas d'alerte ou de risque exceptionnel :

- ⇒ CANICULE
- ⇒ INTEMPÉRIES
- ⇒ GRAND FROID
- ⇒ SITUATION DE CRISE

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes résidant à leur domicile :

- ▶ de 65 ans et plus
- ▶ de plus de 60 ans reconnues inaptés au travail
- ▶ les adultes en situation de handicap
- ▶ Les personnes les plus vulnérables (isolées, sous traitement médical, femme enceinte...)

COMMENT FAIRE ?

Inscription auprès du CCAS

- ▶ à l'accueil de la mairie
- ▶ par téléphone
- ▶ par email
- ▶ à domicile sur rendez-vous
- ▶ un tiers peut également se charger de l'inscription (parents, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile)

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DU CCAS

EN MAIRIE



du lundi au vendredi
de 8 h à 16 h

PAR TÉLÉPHONE



04 92 19 45 17

PAR EMAIL



ccas@laroquettesursiagne.com

À DOMICILE



sur rendez-vous

CCAS - Hôtel de ville - 630 chemin de la Commune - 06550 LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

✉ ccas@laroquettesursiagne.com - www.laroquettesursiagne.com